Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260612-DEL_2026_161-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 juin 2026

Date de convocation : 03/06/2026 **Date d'affichage :** 03/06/2026	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 46 41 46

L'an deux mille vingt six, le neuf juin, à 19 Heures 00, à la Sens de Bretagne - salle des loisirs, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DUBOIS, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
DUBOIS Jean-Luc, SENTUC Véronique, GORIAUX Pascal, DUVAL Anne-Laure, HENRY Lionel, GELY-PERNOT Aurore, BOUGEOT Frédéric, LE MARCHAND Isabelle, BOURNONVILLE Noël, DELABARRE Sylviane, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal, DUGUEPEROUX David, HONORE Jean-Yves, LAHAYE Denis, LEHERISSE Pierre, VASNIER Pascal, ALISON-MOUSSET Gwendoline, CHALMEL Annick, DUCLOS Didier, MONLIBERT Morgane, BERNABE Valérie, TROPEE Mireille, LEBRETON Bruno, FEREY Yves, FERRAND Marc-Olivier, RENAUD Christelle, LAGADEUC Yvan, VIROLLE Sylvie, FILY Jean-Michel, CADOR Adeline, OBLIN Anita, RUBAT Jean-François, LUNEL Roger, GUILBERT Maria, MORINIERE Clémence, RENOUARD Isabelle, DESMIDT Yves, DEBORD Valérie, BLAISE Laurence, BRUNET Thierry

Absents ayant donné pouvoir :
GUERIN Patrice donne procuration à LEBRETON Bruno
GAPIHAN-LORET Guylène donne procuration à FEREY Yves
NGUIE Morgane donne procuration à BOUGEOT Frédéric
COUMAILLEAU Pascal donne procuration à GUILBERT Maria
JOUAULT Claire donne procuration à DUVAL Anne-Laure

Secrétaire de séance : Madame SENTUC Véronique

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260612-DEL_2026_161-DE

N° DEL_2026_161

Objet **Finances**

Budget annexe Spic Energies renouvelables- Affectation du résultat - Reprise des résultats du CA 2025 au BP 2026

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante les résultats de l'exercice budgétaire 2025 du budget annexe SPIC Energies renouvelables.
Monsieur le Président propose d'affecter les résultats de la section de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2025 au budget prévisionnel 2026 comme suit :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2311-5 ;

Vu l'instruction budgétaire comptable M4 ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe « Spic énergies renouvelables » ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2025 du budget annexe « Spic énergies renouvelables »;

Vu le compte administratif de l'exercice 2025 du budget annexe « Spic énergies renouvelables » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

APPROUVE la reprise de l'excédent global de la section de fonctionnement 2025, d'un montant de 37 871,38 €, et de l'affecter au Budget Primitif 2026 du budget SPIC Energies renouvelables, en report à l'article 002 "Excédent de fonctionnement reporté", en recette de la section de fonctionnement.

APPROUVE l'affectation d'un montant de 13 385,19 € en réserve à l'article 1068.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique
Le 12/06/2026
Le/la secrétaire de séance,
Madame SENTUC Véronique

Le *12/06/2026,*
Le Président,
Jean-Luc DUBOIS

